

Direction Nature Agriculture et Environnement

Base de loisirs de Prêmesques

Avis technique

Prêmesques

Conseils aux communes
Préconisations de gestion
Avril 2022

Réalisation : Métropole Européenne de Lille
Pôle : Développement territorial et social
Direction : Nature, Agriculture et Environnement
Service : Espaces Naturels

Responsable de la mission : Pierre Géneau
Visite de terrain : Quentin Spriet, Pierre Géneau
**Elaboration du document
et réalisation des cartes** : Quentin Spriet, Pierre Géneau
Contributions : Quentin Spriet, Pierre Géneau
Photographies : Quentin Spriet, Pierre Géneau
Date de réalisation : 29 avril 2021

Table des matières

Contexte et objectifs de l'étude	4
Le site d'étude	5
Localisation.....	5
Description.....	6
Zonages et classements	8
Usages et projets.....	8
Dégâts de le tempête Eunice et état du boisement	9
Etat du risque et péril imminent	13
Propositions de gestion	14
Scénario de mise en œuvre proposé	16
Annexes 1 Illustrations de divers peupliers après tempête	17
Annexes 2 Interprétation du peuplement et repérage des chênes par photo aérienne	19
Annexes 3 Illustrations de quelques espèces pérennes	21
Annexes 4 Renouveaulement d'essences forestières par semis naturel en cours	22

Contexte et objectifs de l'étude

La commune de Prêmesques est propriétaire et gestionnaire d'une base de loisirs dont de nombreux arbres sont tombés lors de la tempête **Eunice** du **18 février 2022**. Les arbres déracinés ou cassés sont presque exclusivement des peupliers. Devant l'ampleur des dégâts et les risques liés aux arbres encroués ou exposés, la commune a décidé de ne pas rouvrir la base au public après l'événement.

Le maire de Prêmesques M. Hutchinson et son adjoint à l'environnement M. Vandendorpe ont sollicité l'avis technique de la DNAE sur la gestion à mettre en œuvre pour traiter le problème de sécurité, rendre de nouveau accessible la base de loisirs aux usagers, promeneurs et pêcheurs, et sur la gestion future du boisement.

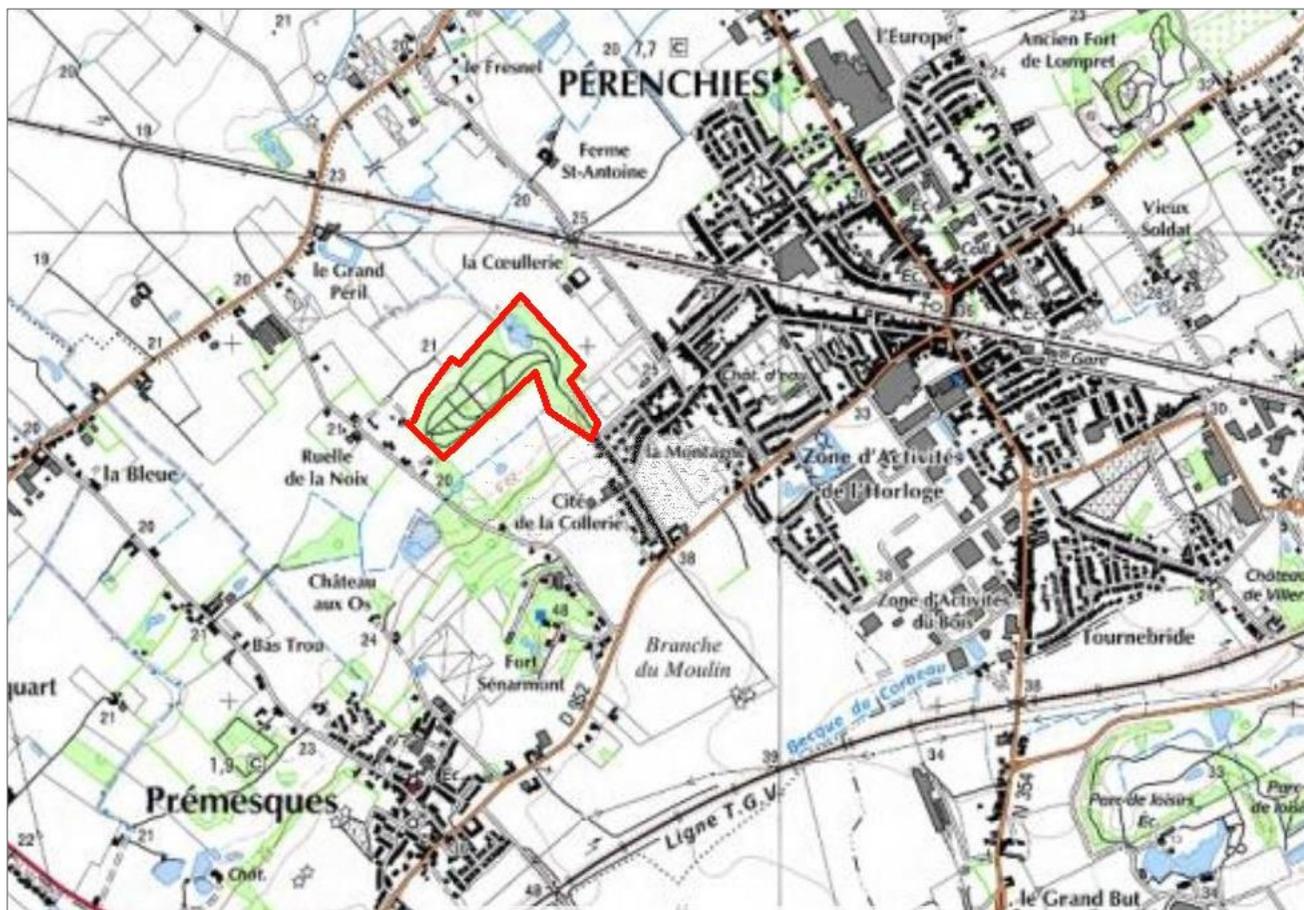
Cette demande est à placer dans la perspective actuelle de la création du Parc des Belles Terres (ex-Arc Nord), projet de territoire au nord de l'agglomération lilloise porté par la MEL (DUAV), auquel la base de loisirs de Prêmesques pourrait contribuer, identifiée lors de la phase de diagnostic comme site d'intérêt.

Une visite du site, objet du présent rapport, a eu lieu le 20 avril 2022.



Le site d'étude

Localisation



Localisation de la base de loisirs de

Prémèsques.

Description du site

Le site qui abrite la base de loisirs de Prêmesques est un espace naturel situé au nord du territoire communal, à proximité des quartiers de la Montagne et de la cité de la Collierie, eux-mêmes accolés à la ville de Pérenchies.

Il est boisé à 90%. C'est un bois depuis au moins 170 ans. Sa situation en contrebas du talus de Prêmesques explique la nature humide des sols de la parcelle et probablement l'absence d'exploitation agricole du lieu, qui en a fait et en a maintenu le caractère boisé. Une grande partie des parcelles agricoles attenantes sont des prairies bocagères ce qui accroît la valeur écologique du site. Biologiquement, il est bien relié par le sud aux espaces plantés privés de la Rue Gabriel Péri et du Fort Sénarmont. Il est aussi au contact au nord des secteurs de prairies bocagères de Pérenchies et Houplines, identifiés dans divers inventaires écologiques et dans les documents de planification. Cette situation en fait un lieu stratégique du territoire pour la biodiversité.

Vue aérienne. Mai 2022



La base de loisirs, d'un peu plus de 9 ha, se présente comme un L renversé dont la pointe indiquerait le nord.

Une unique entrée permet d'accéder au site. Elle est située au sud-est du site à côté du stade et peut être fermée par un portail automatique.

Une allée droite en enrobé de 150 m de long, bordée de places de stationnement et limitée par deux bandes boisées, mène au parking des pêcheurs lui-même macadamisé, situé à l'entrée du bois.

L'étang de pêche de 3500 m² environ occupe une clairière dans la peupleraie, à la pointe nord du site.

Un réseau de chemins de promenade larges de 3m environ desservis par un axe central parcourt la partie ouest du boisement. Sur cet axe, une clairière de 2000 m² environ, située au milieu du bois, accueille une aire de jeux pour enfants.



Aire de jeu



Allée centrale



Etang de pêche



Zonages et classements

Le site d'étude est classé **NE** (zone naturelle écologique) au PLU actuel ainsi qu'**EBC (Espace boisé classé)** ce qui interdit tout défrichement et réglemente la coupe des arbres.

Il n'est pas classé dans l'inventaire ZNIEFF.

Il figure dans l'inventaire des sites d'intérêt écologiques de l'arrondissement de Lille.

Usages et projets

La base de loisirs a fait l'objet de diverses actions au fil du temps qui ont pu avoir un impact sur la santé du boisement :

- Coupes rases (notamment en 1964)
- Décharges industrielles et/ou remblaiements dans les années 1960-1970
- Création de la base de loisirs : creusement de l'étang (avec remblaiement latéral), détournement du fossé et création d'aménités (entrée et parking en enrobé, 2000 m de chemins dans les bois (la drève centrale existait déjà)) dans les années 1990

Aujourd'hui, le site est fréquenté essentiellement par des pêcheurs de l'association communale et des promeneurs à pied qui entrent et sortent du site par le même accès.

La commune souhaite y préserver les usages de loisirs actuels, mais aussi développer la biodiversité en réservant notamment une zone de tranquillité pour la faune (Refuge LPO). Un projet de seconde entrée via l'ancienne grille à l'ouest est aussi à l'étude.

Le site est identifié comme un site d'intérêt du Parc intercommunal des Belles Terres qui s'étend sur tout le nord de l'agglomération jusqu'aux confins des Weppes. Une mise à l'étude et en chantier rapide du site aurait été évoquée par la MEL mais le calendrier reste à préciser.

Dégâts de la tempête Eunice 2022 et état du boisement

En première approche, la surface boisée peut être découpée en 5 parties relativement homogènes :

- La première de 0,5 ha environ à l'extrémité est du site est constituée par l'accès au site. Cette allée est bordée de deux talus plantés, dominés par de grands peupliers grisards. Quelques-uns y ont été déracinés par la tempête, ont entraînés dans leur chute d'autres arbres et déstabilisé ainsi une section de la bande boisée située à l'ouest de l'allée. D'autres arbres de ce secteur sont tombés sans compromettre l'ensemble dans lequel ils se trouvent.
- Le deuxième secteur est constitué par l'essentiel de la partie est du bois. D'une surface de 4ha environ, elle comprend le parking et l'étang de pêche. Elle est entièrement occupée par une peupleraie homogène plantée au début des années 1970, très clairsemée et dépérissante. On y constate de nombreux arbres morts ou en descente de cime. Ces peupliers nord-américains (*Populus X canadensis*) ont déjà fait l'objet de quelques abattages limités et de plantations de remplacement au cours des dernières années. Une parcelle proche de l'étang de 1500 m² environ y a été abattue et reboisée en 2021. Ce grand secteur très fréquenté, a beaucoup souffert de la tempête. Le dépérissement de la peupleraie qui n'est pas nouveau mais accéléré par les dernières années sèches (2018-2020 particulièrement) y a permis le développement d'un sous-bois ligneux qui constitue la base d'une régénération forestière naturelle. Le secteur comporte des zones humides.

Un fossé (en eau au moment de la visite) perpendiculaire à l'axe principal est franchi à l'entrée de la troisième partie qui se développe vers le sud-ouest. Il a été déplacé lors du creusement de l'étang dans les années 80.

- Ce troisième secteur de 3,5 ha environ est un boisement mixte de peupliers plantés dans les années 50 dans une parcelle où ont été préservés des arbres d'autres essences plus pérennes et écologiquement plus intéressantes. C'est sur ce secteur que se situe l'aire de jeu installée en 2012 sur une zone de remblai créée dans les années 1970 par la société Agache de Pérenchies. De nombreux arbres y sont tombés même si l'effet sur le boisement est moins saisissant que dans la grande peupleraie située à l'est (secteur 2). Ceci est dû à la présence des autres essences (chênes, frênes ...) parfois de grande taille, non touchées par la tempête qui maintiennent le couvert forestier.
- La quatrième de 0,5 ha environ est une zone où le peuplier est plus densément présent (plantés à la fin des années 50) en particulier au nord de l'axe central, mais qui présente déjà une mixité exploitable pour l'avenir du boisement.
- La cinquième zone constituée par une frange de 0,5 ha environ au sud-ouest du site, est occupée par un boisement mixte d'essences pérennes sans peupliers. Une grille centrale condamnée, matérialise au milieu de la zone, dans l'axe de l'allée centrale, un accès secondaire que la commune souhaiterait rouvrir après acquisition de la parcelle riveraine. Un refuge LPO est également envisagé sur une partie de cette zone.

SECTEUR 4

0,5 ha
Peupleraie des années 50.
Peuplier majoritaire. Nombreux
sujets tombés ou morts sur pied.

SECTEUR 3

3,5 ha
Centre du bois. Boisement mixte de peupliers
année 50. Nombreux peupliers tombés. Présence
d'autres essences chênes frênes.
Aire de jeux

SECTEUR 5

0,5 ha
Boisement mixte
d'essences
pérennes sans
peupliers.

**SECTEUR 2**

4 ha
Est du bois
Parking, Etang de
pêche,
Peupleraie homogène
années 70, clairsemée
et déperrisante.
Nombreux arbres
morts ou en fin de vie.

SECTEUR 1

0,5 ha
Accès au site, allée est
bordée de deux talus
plantés

Dans le bois, la tempête a touché exclusivement des peupliers. Environ 120 de ces arbres ont été abattus par la tempête ce qui pourrait représenter entre le tiers et le quart de l'ensemble des peupliers du Canada du bois présents sur le site. Aucun secteur n'a été épargné, ce qui confirme le mauvais état et la déstabilisation de l'ensemble du peuplement datant des années 50 à 70. Les évolutions climatiques et les transformations, notamment celles subies par les sols (imperméabilisation, tassements, remblaiement...) expliquent cette situation.



La canopée très clairsemée de la peupleraie dans cette deuxième partie du site témoigne du mauvais état de santé du boisement restant

Principales zones de chute des peupliers en février 2022



Etat du risque et péril imminent

Risque de chute d'arbres et zone de danger des 30 mètres



Propositions de gestion

La gestion des arbres touchés par la tempête :

elle pourrait se faire sans démarche préalable. Il s'agirait d'une mise en sécurité du site et du traitement d'arbres qui, en tout état de cause, sont déjà déracinés ou cassés. Ce travail ne nécessite pas obligatoirement l'évacuation de la totalité des bois (dont une grande partie peut rester au sol ou en chandelles de faible hauteur) et encore moins l'essouchage des arbres. Ce dernier, même s'il a l'avantage de limiter fortement les repousses de peupliers, est très intrusif pour le boisement et présente de ce fait plus d'inconvénients que d'avantages (tassements des sols, perturbation de la faune et de la flore...).

Intérêt et dangerosité du boisement restant :

La problématique principale réside dans les peupliers encore debout. Ce sont des arbres d'enracinement superficiel et en mauvais état sanitaire. Leur dépérissement les rend d'ores et déjà dangereux, y compris hors période de vents forts. Arbres hybrides d'origine exotique, ils sont d'un faible intérêt pour la faune et la flore du site. Au vu du nombre de peupliers présents (en particulier sur le deuxième secteur, le plus fréquenté) et de la couverture du site par les chemins, nous ne pouvons que **déconseiller la réouverture du site au public** et préconiser préalablement un **abattage** et un remplacement **de tous les peupliers** (*Populus X canadensis*) situés dans les secteurs accessibles aux promeneurs (c'est-à-dire l'intégralité du site tel qu'il est utilisé actuellement).

Le remplacement des peupliers peut se faire par la régénération naturelle (sous contrôle des recrues de peupliers) très présente sur le site, complétée par des plantations d'arbres d'essences locales adaptées afin de diversifier le boisement. Ces plantations pourraient utilement se faire dans le cadre d'un chantier faisant participer les habitants, les pêcheurs et/ou les enfants des écoles, afin de donner plus de sens à l'opération. La qualité des arbres restants, d'essences régionales, de petite et grande taille, fera le reste.

Préservation de réserves :

Nous préconisons néanmoins de préserver une zone sans en abattre les peupliers afin de créer des secteurs refuges pendant la phase de chantier et la période qui suit. Pour ce faire, il faudrait fermer physiquement (par ganivelle par exemple) à la circulation piétonne les chemins situés à moins de 30m de ces secteurs refuges. Les peupliers de ces secteurs chuteront à courte ou moyenne échéance. La frange est du site, à l'opposé des vents dominants et bordée par des champs cultivés est indiquée pour accueillir une zone préservée sans public. Cette option, qui évite la disparition intégrale instantanée de tous les peupliers du site, favoriserait l'acceptabilité du projet de conversion.

Aspects réglementaires (sous réserve de consolidation):

L'opération proposée ne correspond pas à un défrichement car la destination des zones boisées ne change pas. Elle n'entre donc pas dans la réglementation sur le défrichement.

En revanche, quoique non soumise au régime d'autorisation, la coupe d'arbres sur un espace public classé en EBC au PLU nécessite de faire une déclaration administrative des coupes auprès de la DDTM (point à vérifier cependant, s'agissant d'une opération de mise en sécurité).

Les études préalables, de diagnostic, d'évaluation ainsi que le projet de reboisement, alimenteront les demandes de précisions éventuelles du service instructeur.

L'avenir du boisement :

Le travail indispensable de conversion du boisement de la base de loisirs de Prêmesques a pour but la constitution d'une forêt plus **pérenne, biodiverse et solide** face aux événements et changements climatiques pour la sérénité des générations futures.

Un espace boisé, s'il est diversifié et composé d'essences régionales bien adaptées et de classes d'âges hétérogènes, ne demande que très peu d'entretien. En l'occurrence, l'absence d'objectifs de production forestière limiterait les interventions sur le boisement à :

- la coupe des recrues de peupliers,
- un éventuel dépressage des parcelles les plus denses au bout de quelques années
- une surveillance générale de l'état sanitaire des arbres (en particulier des frênes)
- une veille sur l'arrivée éventuelle d'espèces exotiques envahissantes
- les interventions liées à des événements météo exceptionnels

Scénario de mise en œuvre proposé

La situation actuelle de fermeture de la base de loisirs crée une insatisfaction et une attente de la part du public d'usagers habituels, à commencer par les pêcheurs et doit, à ce titre, être prolongée le moins longtemps possible.

Il n'est pas exclu d'accélérer la réouverture partielle au public, en particulier pour les pêcheurs, et de mener rapidement, à cet effet, une opération de sécurisation dans la première partie du boisement (secteurs 1 et 2) mais cette opération nécessiterait l'abattage a minima d'une centaine d'arbres situés à proximité des chemins principaux et de l'étang, et la fermeture des secteurs non traités. Cet abattage devrait par ailleurs être déclaré. Dans ce cas, un niveau d'alerte aux vents forts, plus bas que celui pratiqué habituellement (vigilance orange de Météo France) serait prudent et obligerait les services de la commune à une vigilance accrue. Ce scénario engage fortement la responsabilité du gestionnaire.

Nous conseillons plutôt à la commune de Prêmesques d'opter pour le maintien de la fermeture du site (pour une année au moins) et l'engagement dans le processus de sécurisation-conversion-pérennisation du boisement.

Ce travail commence par un diagnostic approfondi des arbres en place : comptage et martelage des peupliers du Canada, inventaires du patrimoine forestier restant y compris l'évaluation de la régénération naturelle. Ceci permet de dresser une carte du boisement sans les peupliers.

Parallèlement, un inventaire de la faune, de la flore et des habitats, comportant un travail d'évaluation faunistique sur les peupliers destinés à l'abattage, doit être mené. Ces éléments de diagnostic permettent l'établissement du plan de boisement. Elles peuvent être menées par des experts forestiers (type Cofnor ou équivalent qui peuvent aussi accompagner la collectivité dans l'écriture du cahier des charges du chantier et la vente des peupliers) d'une part et par un cabinet d'ingénierie écologique pour les inventaires. Elles doivent être réalisées avant l'opération d'abattage (vente) et alimenter le futur projet.

Au vu du nombre de chemins, l'abattage et le retrait des bois peut se faire en limitant fortement l'impact sur les sols forestiers. C'est une condition impérative à mettre au cahier des charges du chantier.

Les dangers actuels et les projets doivent être expliqués à la population du village ainsi qu'aux autres usagers pour que la période de fermeture du site soit mieux comprise et acceptée. La MEL peut accompagner la commune dans cette période de concertation.

Annexes 1_ Illustrations de divers peupliers après tempête



Fût brisé à la base



Fût brisé en hauteur



Fût brisé à mi-hauteur





Soulèvement du système racinaire



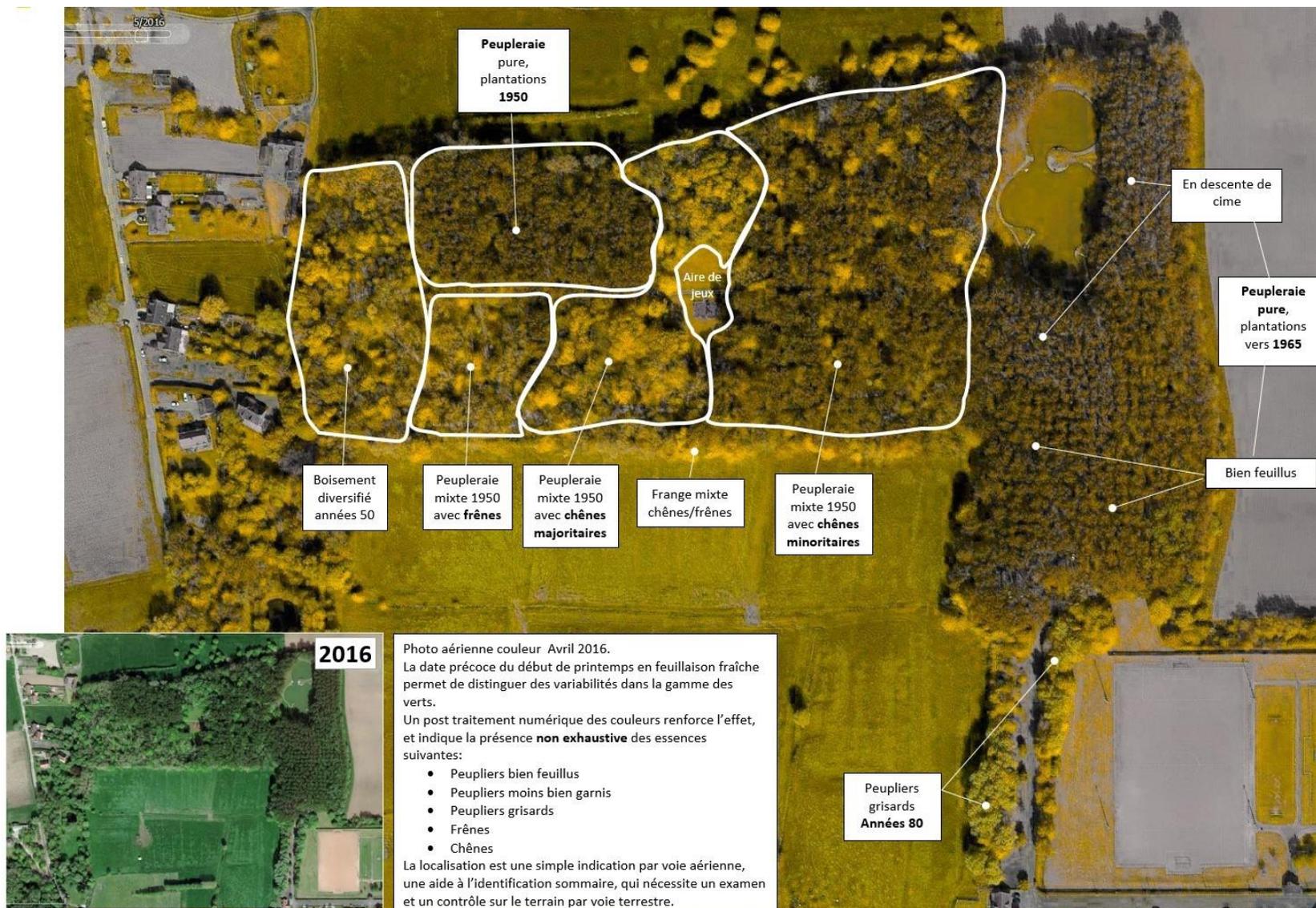
Arbre creux, collet affaibli et système racinaire atrophié



Peuplier en appui, posé sur deux chênes résistants

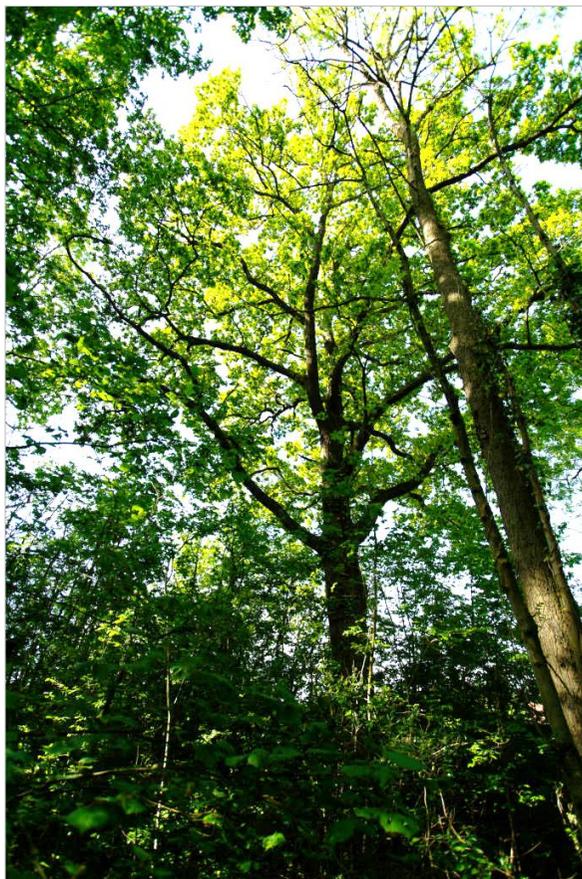
Annexes 2_ Interprétation du peuplement et repérage des chênes par photo aérienne

Photo aérienne **2016**





Annexes 3_ Illustrations de quelques essences pérennes



Chêne centenaire



Cépée d'érable champêtre



Orme (environ 30 ans)



Strate arbustive dense, à Aubépine, Prunellier, Noisetier

Annexes 4_ Renouveau d'essences forestières par semis naturel en cours



Chêne



Frêne



Merisier



Orme



Erable champêtre



Aubépine